



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise à disposition des médicaments concernant le cancer de la moelle osseuse

Question écrite n° 3099

Texte de la question

Mme Josette Manin interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le cancer de la moelle osseuse - dite maladie de Kahler ou myélome multiple. C'est une maladie rare et maligne qui s'attaque aux tissus contenus dans les os où sont produites les cellules du sang et de la lymphe. Une cellule particulière, le plasmocyte qui fait partie des globules blancs, est alors infectée et se multiplie de façon incontrôlée. Cela a pour résultat d'envahir la moelle aux dépens des autres cellules sanguines allant jusqu'au décès du malade. En France, où ce mal touche près de 30 000 personnes, les recommandations et travaux de l'Intergroupe francophone du myélome (IFM) - composé de médecins hématologues - ont permis de trouver des solutions pour les malades faisant ainsi naître un véritable espoir pour eux et leurs proches. De plus, depuis fin 2015, l'Agence européenne des médicaments a délivré l'autorisation de mise sur le marché de cinq nouveaux médicaments (panobinostat, ixazomib, carfilzomib, daratumumab et elotuzumab) en Europe. Ces étapes importantes doivent permettre aux patients de pouvoir continuer à lutter pour leur survie et à leurs proches de garder espoir. Cependant, le pays connaît des « lenteurs » dans le processus administratif de mise à disposition de ces médicaments. Face à cette problématique, elle lui demande de lui faire part des solutions que compte apporter son administration dans l'intérêt des patients.

Texte de la réponse

Le myélome multiple est une hémopathie maligne d'évolution progressive alternant rémissions et rechutes. Malgré les progrès dans la prise en charge des patients souffrant de myélome multiple, cette hémopathie maligne reste à ce jour incurable avec une médiane de survie de 5 à 7 ans. La stratégie thérapeutique alterne différentes thérapies pour repousser la rechute, sans qu'il existe de traitement standard. Les traitements reposent sur des associations entre les différents médicaments disponibles à une corticothérapie voire une chimiothérapie. Ces traitements sont généralement poursuivis jusqu'à progression de la maladie ou toxicité. La possibilité de traiter le patient par une nouvelle alternative thérapeutique est alors évaluée. Quatre nouveaux produits ont demandé leur remboursement en France (panobinostat, ixazomib, carfilzomib, daratumumab), d'autres produits plus anciens ont demandé leur remboursement dans de nouvelles indications relatives au myélome. Leurs prix sont actuellement en cours de négociations entre le comité des produits de santé (CEPS) et les différents laboratoires. Elles sont plus ou moins avancées selon les produits. Tous ces dossiers sont suivis de façon très attentive par les services du ministère chargé de la santé.

Données clés

Auteur : [Mme Josette Manin](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3099

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2017](#), page 5692

Réponse publiée au JO le : [12 décembre 2017](#), page 6396